

## COMMUNIQUÉ PRESSE

Lyon, le 3 septembre 2024

# Auvergne-Rhône-Alpes : les deux Carsat et l'ARS renforcent leur coordination



Cécile COURRÈGES, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, Yves CORVAISIER, Directeur Général de la Carsat Rhône-Alpes, et Jean-Christophe CRULLI, Directeur Général de la Carsat Auvergne, ont signé mardi 3 septembre une convention de partenariat pour coordonner leurs actions en matière de prévention des risques liés au vieillissement et de prévention des risques professionnels

au sein des structures médico-sociales : Service d'Aide à l'Autonomie à Domicile (SAAD) et Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

Le renforcement de ce partenariat se traduit tout particulièrement par le développement d'échanges d'informations directes entre les organismes, à l'échelle régionale mais aussi départementale, le portage d'appels à projets communs et la participation aux travaux pilotés par l'un des partenaires. La convention prévoit une démarche de collaboration structurée et coordonnée sur plusieurs projets existants ou à créer.

### Agir en prévention sur les territoires

- **Poursuivre la coopération avec les plateformes départementales Dispositifs d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique (DAPAP) :** dans les cadre des plateformes initiées et financées par l'ARS et la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), et à l'image de la Carsat Rhône-Alpes, la Carsat Auvergne va engager un partenariat conventionnel avec les DAPAP avec pour objectif de faciliter le maintien ou la reprise d'activité physique adaptées chez les personnes qui avancent en âge.

- **S'appuyer sur des données de santé pour déployer des programmes de prévention et lutter contre les inégalités de santé :** l'ARS met à disposition des Carsat les données du Schéma régional de santé pour mieux cibler les programmes de prévention et pour mieux lutter contre les inégalités sur les territoires.
- **Préserver son capital santé : le programme ICOPE.** L'ARS veillera à associer les Carsat à la démarche et au suivi de ce programme développé par l'OMS qui s'adresse à toute personne de 60 ans et plus désireuse de maintenir ses capacités cognitives, de lien social et de santé.
- **Plan régional prévention des chutes : diminuer de 20 % le nombre de chutes mortelles**  
En France, les chutes des personnes âgées entraînent chaque année plus de 100 000 hospitalisations et plus de 10 000 décès ; en Auvergne-Rhône-Alpes, elles sont responsables de 16 000 hospitalisations et 1 400 décès par an. Les Carsat contribuent au plan de prévention des chutes piloté par l'ARS en finançant des aides techniques au sein du domicile, en déployant des ateliers de maintien de l'équilibre et activité physique adapté, en professionnalisant les évaluateurs à domicile. Les Carsat participent aux groupes de travail coanimés par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le Gérontopôle AURA, ce qui permet une meilleure cohérence entre les acteurs de terrain, notamment sur les aides techniques, le repérage et la mise en place d'activité physique adaptée
- **Outiller les évaluateurs à domicile au repérage du risque suicidaire et orienter à bon escient**  
L'ARS et les Carsat ont élaboré un référentiel pour une aide à la détection précoce du risque puis à l'orientation. Ensemble, elles déploient des formations et analysent leur impact dans une stratégie de professionnalisation des intervenants à domicile.
- **Agir sur l'accompagnement de la sortie d'hospitalisation :** pour renforcer les stratégies portées par chaque partenaire et dans une logique de complémentarité, les Carsat mettent en place une prestation d'action sociale facilitant le retour à domicile pour les seniors hébergés temporairement en EHPAD suite à une hospitalisation (dispositif dérogatoire de l'ARS).

### Renforcer la prise en compte des risques professionnels en Ehpad, au domicile

- **Prévenir les risques professionnels en EHPAD.** L'ARS soutient financièrement les projets d'investissements immobiliers de certains **établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)** dont les Ehpad, dans le cadre du PAI (programme d'aide à l'investissement de la CNSA). Les Carsat et l'ARS se rencontrent chaque année pour échanger sur les bonnes pratiques de prévention des risques professionnels du réseau Assurance maladie, les standards applicables par l'ARS dans les phases de conception / rénovation des constructions.
- **Agir en faveur des Service d'Aide à l'Autonomie à Domicile pour améliorer leur attractivité et la qualité de vie au travail des intervenants à domicile.** Les Carsat accompagnent les SAAD pour améliorer leur attractivité et lutter contre la sinistralité : il peut s'agir de contribuer à l'achat de véhicules écoresponsables, de formation au repérage des fragilités à domicile, de mise en place de programmes de prévention des risques professionnels sur les conditions de travail des intervenantes. Dans le cadre de la réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD) visant à regrouper les secteurs de l'aide et des soins à domicile (SAAD/SSIAD), l'ARS associera les Carsat aux instances de pilotage régional et/ou départemental compte-tenu des enjeux pour les Carsat (couverture territoriale, continuité dans la réalisation des plans d'aide à domicile...).

## A propos des partenaires

---



**La Carsat Rhône-Alpes** est un organisme de Sécurité Sociale qui met en œuvre les politiques institutionnelles de l'Assurance retraite et de l'Assurance Maladie dans les domaines de la retraite, de l'action sociale, de l'accompagnement social et de la prévention des risques professionnels. Elle exerce ses missions auprès des salariés, retraités et entreprises des huit départements de Rhône-Alpes (01, 07, 26, 38, 42, 69, 73 et 74).

En 2023, pour prévenir et accompagner les effets du vieillissement, la Carsat Rhône-Alpes a déployé 1 253 actions collectives de prévention auprès de 39 223 participants. Elle a consacré près de 7,5 millions d'euros à l'aménagement de 2 870 logements individuels et a soutenu la création, la rénovation ou l'aménagement de 103 lieux de vie collectifs pour près de 10,5 millions d'euros. Elle a accompagné la vie à domicile de 31 500 retraités fragilisés pour un montant de 26,4 millions d'euros.

La Carsat Rhône-Alpes accompagne les employeurs pour évaluer les risques professionnels au sein de leur entreprise et s'engager dans une démarche de prévention, afin de préserver la santé et assurer la sécurité de leurs salariés. Elle agit prioritairement auprès d'entreprises et de secteurs professionnels ciblés pour leur forte sinistralité. En 2023, elle a versé 7,8 millions d'euros d'aides financières aux entreprises.

[www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr)



**La Carsat Auvergne** est un organisme de Sécurité Sociale qui met en œuvre les politiques institutionnelles de l'Assurance retraite et de l'Assurance Maladie dans les domaines de la retraite, de l'action sociale, de l'accompagnement social et de la prévention des risques professionnels. Elle exerce ses missions auprès des salariés, retraités et entreprises des quatre départements auvergnats que sont l'Allier, le Cantal, La Haute Loire et le Puy de Dôme. La Carsat Auvergne développe une politique d'action sociale dynamique en faveur du bien vieillir qui s'inscrit dans les objectifs des politiques publiques de prévention des effets du vieillissement. En 2023, elle a consacré 1,3 millions d'euros à l'aménagement de 418 logements et a soutenu 10 projets pour des demandes d'équipement, de rénovation, de création d'établissements d'hébergements collectifs non médicalisés de type résidences autonomie ou habitats seniors regroupés.

[www.carsat-auvergne.fr](http://www.carsat-auvergne.fr)



**L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes** représente le ministère de la Santé et de la Prévention en région et fait le lien avec les acteurs locaux en santé. Établissement public d'État, elle agit au quotidien, avec un ensemble de partenaires, pour améliorer la santé des habitants.

Elle est l'interlocuteur privilégié des établissements et des professionnels du soin, du médico-social et de la prévention, des services de l'État et des collectivités, sur tous les sujets de santé.

950 collaborateurs sont engagés pour accompagner de manière concrète le déploiement des politiques de santé au plus près du terrain. Répartis sur les 12 départements de la région, ils sont cartographes, gestionnaires de projets de santé, infirmiers, médecins ou pharmaciens, techniciens en santé environnementale, juristes, inspecteurs...

## Contacts presse

---

**Carsat Rhône-Alpes**  
Audrey MARVALIN  
04 27 82 71 18  
[contact.presse@carsat-ra.fr](mailto:contact.presse@carsat-ra.fr)

**Carsat Auvergne**  
Nathalie PASSAVY  
04 73 42 88 01  
[Service-communication@carsat-auvergne.fr](mailto:Service-communication@carsat-auvergne.fr)

**ARS Auvergne Rhône-Alpes**  
Service presse  
**04 27 86 55 55**  
[ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)